

# Le petit Chaumontellois

LE MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION - N° 35

[ octobre 2012 ]



Madame, Monsieur,

Les vacances passées, nous avons... « Du pain sur la planche »

Comme vous avez pu le constater fin août les travaux de la mairie ont commencé.

Non sans mal, car pour assurer la meilleure sécurité à nos piétons et éviter tout accident, nous avons aménagé les abords de la mairie et opté pour la mise en sens unique, pendant toute la durée des travaux, de la rue André Vassord, facilitant ainsi la protection des piétons. Votre mairie nécessitait une extension, nous devons nous conformer à la législation sur les accès, vous offrir un accueil de qualité dans un espace convivial. Le financement de ces travaux vous est expliqué en détail en page 4.

Les travaux sont une implication de tous.

Non sans mal également, les cours de natation au domaine de Lassy ont repris le vendredi 28 septembre dernier uniquement pour notre école élémentaire. En effet, les vacances pour les enfants de l'école maternelle n'ont pu être renouvelées faute de trouver des maîtres nageurs. Après une réunion avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN), les maires des communes concernées, les directeurs d'écoles Maternelle/primaire, un planning a pu être mis en place pour toutes les écoles fréquentant le domaine de Lassy et ce jusqu'au 21 décembre 2012. Passé ce délai, nous ne pouvons garantir les vacances sur 2013 dans la mesure où le domaine de Lassy est vendu. Bien sûr, ce dossier reste pour nous une priorité et nous ne manquerons pas de vous informer du devenir de ces vacances.

Suites aux intempéries de cet été, des travaux de curage sont en cours de réalisation afin de limiter toute inondation aux riverains.

Un grand bravo à l'équipe d'animation, à son nouveau Directeur Laurent, aux parents pour le centre de loisirs du mois de juillet qui en plus de son succès a connu une augmentation de fréquentation jamais obtenue.

Je suis fier de vous annoncer que le conseil général et l'office du tourisme du val d'Oise ont décerné à notre commune le prix du fleurissement et le prix de l'arbre (poirier Besi) pour l'année 2012. Un grand merci aux ateliers municipaux pour leur implication et leur savoir-faire.

Je profite de cet édito pour remercier également le personnel technique et administratif pour avoir sécurisé le chantier de votre future mairie en un temps record pour le bien-être de tous.

Je vous souhaite une agréable lecture de votre Petit Chaumontellois.

Cordialement vôtre,  
Betty HANAUER-BEASLAY

C'est l'automne!

## Les petites chroniques de Madame Christiane BOISEAUBERT



Les derniers jours de l'été ont été le moment idéal pour admirer les arbres aux feuillages changeant et laisser un brin de magie s'inviter sur le chemin... En un seul mot : laissez les arbres vous ensorceler.

Au cours d'une ballade en forêt, par exemple, vous pourrez apercevoir un de ces arbres mystères.

**LE NOISETIER :** Jadis, les druides le considéraient comme magique. Ce petit arbre aux fruits à croquer protège les maisons et ses habitants quand il est planté près d'une porte d'entrée.

**L'OLIVIER :** C'est en rêve qu'il vous apportera un soupçon de magie, une période de prospérité... Rêver d'olives noires annonce un mariage ; rêver d'olives vertes laisse présager une naissance. Alors laissons-nous séduire par la « réalité » de ces rêves.

**LE CHÊNE :** Il est à la forêt ce que le lion est à la savane ; on lui prête le pouvoir de renforcer la longévité, la fécondité si on enlace le tronc...

Ses fruits, les glands ont carrément des vertus érotiques.

On ne peut citer tous les arbres, mais loin d'être les seuls à apporter des moments de joie, il y a aussi l'ÉRABLE qui symbolise la douceur, le BAMBOU, sacré en Asie est le protecteur des foyers et, en Europe on peut compter sur lui pour exaucer les vœux les plus chers. La solide stature du CÈDRE prévient les tempêtes ainsi que les drames familiaux et les... Cambrioleurs. L'ACACIA aurait sensiblement les mêmes vertus.

Arrêtons-nous, car ces arbres qui font la beauté de nos forêts et de nos jardins sont, avec les fleurs, la réjouissance de nos esprits et des souvenirs multicolores pour nos yeux.

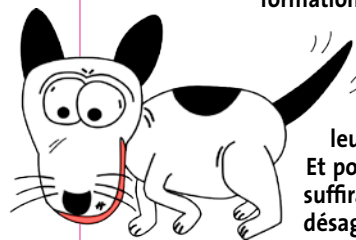
Alors promenons-nous dans les bois... Puisque le loup n'y est plus... Et apprécions cette nature qui n'en finit pas de nous surprendre. À bientôt !

## Déjections canines : ça suffit !

Si le chien demeure le meilleur ami de l'homme il n'en reste pas moins que ses déjections sont, dans la commune, causes de multiples nuisances. Elles sont dangereuses pour autrui et notamment pour les anciens et les femmes enceintes qui risquent de glisser. Elles sont, de plus, néfastes pour l'environnement, coûteuses pour la collectivité et inacceptables en terme d'hygiène publique.

Elles pullulent sur nos trottoirs et dans nos espaces verts, et coûtent cher à la collectivité. Des efforts de sensibilisation et d'accompagnement (campagnes d'affichage, panneaux d'information, distributeurs de sacs en papier) ont depuis longtemps été entrepris par Chaumontel pour inciter les propriétaires canins à ramasser les excréments de leur(s) compagnon(s).

Et pourtant un simple acte de civisme suffirait à reléguer l'ensemble de ces désagréments au caniveau !



## Aide familiale à domicile

L'aide première de l'AFAD IDF est d'aider les familles qui rencontrent de graves problèmes suite à la maternité, maladie, sortie d'hôpital d'un enfant, convalescence d'une mère, maladie du père, handicap ou décès d'un membre de la famille. Notre chartre repose sur les principes de respect des modes de vie et des convictions des usagers. Nos interventions se font dans un climat de confiance fondé sur la discrétion. Le service intervient avec des professionnelles diplômées et qualifiées : techniciennes de tâches de la vie quotidienne et, un travail éducatif de soutien à la parentalité.

La prise en charge des heures de service est basée sur le montant du quotient familial établi par la CAF 95. La participation de la famille peut varier entre 0,30 euro et 13,22 euros de l'heure. Les interventions ont lieu en demi-journées, ou en journées complètes.

**Pour toute demande d'aide ou d'information, contacter le 0139 9148 75 - Site internet : afad-idf.asso.fr**  
Adresse : AFAD IDF département VAL D'OISE - 3 passage Paul Eluard - 94330 DOMONT

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Accueil : 01 34 71 03 96 / Fax : 01 30 29 30 14  
20, rue André Vassord / www.ville-chaumontel.fr

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00  
Mardi : 8 h 30 - 12 h 30 - Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00  
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 17 h 00 - 19 h 00  
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00  
Samedi : 8 h 30 - 12 h 00

Directrice de publication : **Betty Hanauer-Beasley**  
Responsable de communication : **Martine Ghenassia**  
Coordination : **Commission Information**  
Réalisation et imprimerie : **RDVA - Tél. : 0134129900**  
*Reproduction interdite*

## NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE Luzarches : 0134 71 00 36  
POLICE urgence : 17  
POMPIERS : 18  
SAMU : 15  
APPEL URGENCES EUROPÉEN : 112  
SOS MÉDECINS : 0130 40 12 12  
MÉDECIN GÉNÉRALISTE Chaumontel :  
Dr LAKOMICKI : 0130 35 06 72  
Du lundi au samedi (sauf mercredi a. m et samedi a. m)  
PHARMACIE V. MAGNIER : 0130 35 03 12  
ÉCOLE PRIMAIRE : 0134 71 02 54  
ÉCOLE MATERNELLE : 0134 71 29 84  
CENTRE DE LOISIRS : 0130 29 32 63  
BIBLIOTHÈQUE : 0130 29 96 89  
SIGIDURS : 0800 735 736  
SOS VÉTÉRINAIRES à domicile : 0147 46 09 09  
EDF-GDF Dépannage : 0810 333 095  
VEOLIA : 0811 900 400  
LYONNAISE DES EAUX : 0810 886 886  
PERCEPTION : 0134 71 02 07  
PRÉFECTURE & SOUS-PRÉFECTURE VAL D'OISE :  
0134 20 95 95  
LA POSTE : 3631

## Sommaire

### FLASH INFO

P 2

### ÉCOLES

P 3

### TRAVAUX

P 4-5-6-7

### AFFAIRES GÉNÉRALES

P 8-9-10-11

### FÊTES & CÉRÉMONIES

P 12

### INTERCOMMUNALITÉ

P 13

### LES ASSOCIATIONS

P 14-15

### CENTRE DE LOISIRS/ ENFANCE

P 16-17

### ACTION SOCIALE

P 18-19

### INFORMATION/ COMMUNICATION

P 20-21-22

### VIE DU VILLAGE

P 23

### CONSEIL MUNICIPAL

P 24



4 SEPTEMBRE 2012

## C'est l'heure de la rentrée

Mardi 4 septembre, 8 h 30, la rentrée 2012-2013 s'est parfaitement déroulée pour les 9 classes de l'école Primaire et les 5 classes de l'école Maternelle.

Les écoles accueillent cette année 241 élèves en Primaire et 131 en Maternelle. Toutes les classes ont été maintenues cette année encore et nous avons le plaisir d'accueillir 5 nouveaux professeurs des écoles : M. Gausmand en Maternelle, Mlle Lambert, Mme Amiot, Mme Gagliano et Mme Wasselin en Primaire. La répartition est organisée de la manière suivante :

En Maternelle les 131 élèves en 5 classes,

- Petite Section, Mme Ribas (Directrice), 25 élèves
- Petits-Moyens, M. Gausmand, 27 élèves
- Petits-Moyens, Mme Hofheinz, 27 élèves
- Moyens-Grands, Mme Berthonnier, 25 élèves
- Grands, Mme Clément, 27 élèves.

En Primaire les 241 élèves en 9 classes,

- CP, Mme Wasselin, 29 élèves
- CP-CE1, Mme Latour, 25 élèves
- CE1, Mme Chambonneau, 28 élèves
- CE1-CE2, Mme Gagliano, 25 élèves
- CE2, Mme Caretto, 28 élèves
- CM1-A, Melle Lambert et M. Jamas (Directeur), 28 élèves
- CM1-B, M. Roze, 27 élèves
- CM2-A, Mme Morancho, 26 élèves
- CM2-B, Mme Amiot et Melle Lambert, 25 élèves

Du côté des Services Périscolaires, l'affluence est toujours aussi grande, en moyenne 53 élèves (24 en maternelle et 29 en primaire) à l'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 20, 60 élèves (17 en maternelle et 43 en primaire) au premier accueil du soir de 16 h 30 à 18 h 00, 62 élèves de primaire à l'étude de 17 h 00 à 18 h 00 et 40 élèves (14 en maternelle et 26 en primaire) au deuxième accueil du soir de 18 h 00 à 19 h 00.



L'ensemble des Services Périscolaires, pendant les jours d'école, s'étale de 7 h 30 à 19 h 00 pour tous les élèves. Un service à la carte permet de choisir 4 créneaux, 1 le matin et 3 le soir, pour offrir à chaque foyer une solution de prise en charge optimale de leurs enfants.

Petit aperçu des autres services périscolaires :

- Le Centre de Loisirs (ALSH) accueille un peu plus de 45 élèves en moyenne chaque mercredi (18 en maternelle et 27 en primaire).
- Les Services de cars de ramassage scolaire comptent au total 126 inscrits, 32 en maternelle et 94 en primaire.
- Quant au restaurant scolaire, il accueille cette année pratiquement 5 élèves sur 7 soit 260 élèves, 87 en maternelle et 173 en primaire.

Le groupe des animateurs et le Directeur des services Périscolaires assurent une animation permanente à chaque service, et sont toujours à l'écoute des idées qui leur sont proposées par les parents et les enfants. Des rencontres régulières sont organisées pour ces moments d'échanges et de convivialité.

Nous souhaitons à tous, Élèves, Parents, Professeurs et Animateurs une excellente année scolaire !



## Des cadeaux pour bien travailler

La rentrée scolaire a été précédée comme chaque année par une remise des dictionnaires pour les CM2 sortant en juin 2012. Autour du traditionnel goûter, chaque élève de CM2 s'est vu remettre un lot des éditions Auzou : un Dictionnaire encyclopédique avec son CD-ROM, un Atlas et une nouveauté cette année, un dictionnaire de français du même éditeur. Un lot d'ouvrages qui sera très utile dès la rentrée.



## PLANNING PISCINE



**TOUS LES VENDREDIS**  
**CM2 : 25 élèves + CM2 : 26 élèves**  
 Départ école 8 h 30 – arrivée Lassy 8 h 40  
 Départ Lassy 10 h 00 – retour école 10 h 10

**CP : 29 élèves + CP/CE1 : 25 élèves**  
 Départ école 9 h 10 – arrivée Lassy 9 h 20  
 Départ Lassy 10 h 40 – retour école 10 h 50

**CE1 : 28 élèves + CE1/CE2 : 24 élèves**  
 Départ école 9 h 50 – arrivée Lassy 10 h 00  
 Départ Lassy 11 h 20 – retour école 11 h 30



## Extension et réhabilitation de la mairie : top départ des travaux!

**DURÉE  
DES TRAVAUX :**  
septembre 2012  
à septembre 2013



### À SAVOIR :

Les travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie que nous entreprenons donnent lieu à quelques changements ponctuels. Les mariages ainsi que les séances du Conseil Municipal se dérouleront à l'école maternelle dans la salle plurivalente.



### FINANCEMENT

> COÛT ESTIME ET SUBVENTIONNABLE :  
1542 930 € HT

> SUBVENTIONS OBTENUES PAR :



- La région : 35 % soit 540 025,50 € HT
- Le département : 25 % soit 385 732,50 € HT

Reste à Charge pour le budget municipal :  
40 % soit 617 172 € HT

## « Un projet pour se mettre aux normes de sécurité et d'accueil »

### CES AMÉNAGEMENTS CONSISTENT EN :

- La création d'une nouvelle salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée (accessibilité aux personnes à mobilité réduite)
- La création d'un accueil spacieux et convivial
- La création d'une esplanade devant la mairie
- La réorganisation et le réaménagement des différents services tels que Police municipale, Urbanisme et Centre Communal d'Actions Sociales dans des bureaux distincts pour une plus grande confidentialité.

### À SAVOIR

INTERVENANT : architecte, Cabinet BELEDIN.

Nombre de lots : 12

## Votre sécurité avant tout

Pendant toute la durée des travaux, notre priorité est votre sécurité. Des aménagements ont donc été réalisés avant le démarrage du chantier.

- Élargissement des trottoirs pour une meilleure sécurité des piétons.
- Rue André Vassord mise en sens unique pendant toute la durée des travaux.
- Le parking de la salle Polyvalente est mis à votre disposition.



## LE DREAM HAVANA Transformation d'une discothèque en un espace culturel

### FINANCEMENT

> COÛT ESTIME ET SUBVENTIONNABLE : 773 348,00 € HT

> SUBVENTIONS OBTENUES PAR :

- La région : 35 % soit 270 671,80 € HT

- Le département : 25 % soit 193 337,00 € HT

Reste à Charge pour le budget municipal : 40 % soit 309 339,20 € HT

À DÉDUIRE une subvention exceptionnelle de l'État de 100 000,00 € TTC



### À SAVOIR

INTERVENANTS : 1 architecte, Cabinet FARCOT

Appels d'offres en cours pour le choix des entreprises

LE PROJET : Création d'une salle de spectacles et deux salles polyvalentes destinées aux associations et à la location

## SALLE POLYVALENTE « EUGENE COUDRE » Transformation de la salle polyvalente en salle multisports

DURÉE DES TRAVAUX : janvier 2013 à septembre 2013

### FINANCEMENT

> COÛT ESTIME ET SUBVENTIONNABLE : 250 000,00 € HT

> SUBVENTIONS OBTENUES PAR :

- La région : 35 % soit 87 500,00 € HT

- Le département : 25 % soit 62 500,00 € HT

Reste à Charge pour le budget municipal : 40 % soit 100 000,00 € HT



### À SAVOIR

INTERVENANTS : Architecte - Cabinet IDONEIS

Appels d'offres en cours pour le choix des entreprises

LE PROJET : Cette salle multisports permettra l'accueil des Écoles dans le cadre scolaire, des rencontres sportives amicales dans le cadre associatif.

Pendant toute la durée des travaux, TOUTES LES ASSOCIATIONS FONCTIONNERONT DANS LEURS DISCIPLINES RESPECTIVES et ce, grâce à une intervention en amont de Monsieur André LEFEVRE, Adjoint aux associations de Chaumontel.

À ce titre, la municipalité remercie vivement le Père PISSOT et Madame Laurence DUWER (Paroisse de Luzarches) pour leur aide.



## Voirie : promesse tenue, la poursuite des travaux ne faiblit pas !



### LES ASSOCIATIONS AUSSI

Sécurisation du terrain de boules lyonnaises.



### DU CÔTÉ ÉCOLES



Embellissement et colorisation des abords des écoles pour un meilleur cadre de vie.



Aménagement d'un espace en herbe à la Toussaint pour permettre aux enseignants et aux enfants une aire de jeux supplémentaire.

## Signalisation: tout le territoire sécurisé

Remise aux normes de la signalisation routière horizontale et verticale sur l'ensemble du territoire de Chaumontel. Prises de vues de certaines rues :



### Sécurité



Remise en sécurité du transformateur EDF de la rue des Coteaux.

### ORAGES ÉTÉ 2012

Suite aux forts orages de l'été 2012, votre municipalité consciente des problèmes occasionnés a réagi promptement auprès de la Sté Veolia.

L'Adjoint aux Travaux, Philippe MAGNIER, accompagné du Directeur Général des Services, Hubert GAGE, ont rencontré certains riverains suite aux inondations, afin d'essayer (suivant les différentes problématiques), de trouver la meilleure solution en collaboration avec la Société VEOLIA et l'entreprise COCHERY (pour la partie voirie).

Un inventaire des secteurs les plus impactés a été réalisé et des travaux ont été immédiatement diligentés. Les sociétés mandatées pour répondre aux différents travaux, ont, en plus des travaux de curage annuels, effectué des actions pour limiter les conséquences des fortes pluies. Pour information, les dépenses s'élèvent à 50 000 euros. Des travaux sont, pour certains réalisés, et pour d'autres, sont à venir.



### RAPPEL

Dans le marché qui nous lie à la Sté Veolia son objectif annuel est d'un minimum de 800 mètres linéaires de curage des réseaux. En 2012 jusqu'à ce jour 860 mètres linéaires ont été curés.

Voies	Longueurs de réseau curées
Rue de la Guillotte	290 ml
Rue Charles Depuille	330 ml
Rue des Fileuses	150 ml
SR N22 dite de la Fontaine	90 ml
<b>TOTAL</b>	<b>860 ml</b>

### De nouveaux ordinateurs aux écoles et au centre de loisirs

Les vacances d'été ont permis de faire un audit, par un professionnel, des ordinateurs mis à disposition des élèves de l'école élémentaire du Val d'Ysieux.

Résultat: La moitié des 12 postes de la salle informatique ont été changé et un second ordinateur permet aux animateurs du centre de loisirs de travailler plus rapidement.

La Municipalité permet ainsi aux enfants des écoles de se familiariser toujours un peu plus avec l'informatique.





## Prix du fleurissement 2012 pour Chaumontel

Notre commune s'est inscrite comme l'an dernier au concours des villages fleuris organisé par le Conseil Général du Val d'Oise.

Les raisons qui ont motivé notre inscription cette année étaient les mêmes que l'an dernier (voir petit Chaumontellois N° 33):

- La surface de fleurissement est de 1000 m<sup>2</sup>, relativement importante, pour une commune comme la nôtre

- Une sensibilisation à la protection des ressources naturelles et la protection de l'environnement

- Des demandes d'inscriptions au concours de la part, notamment, de Chaumontellois

La Cérémonie de remise des lots a eu lieu le 11 septembre 2011 dans les locaux du Conseil Général de Cergy.

La Commune de Chaumontel a obtenu le prix du fleurissement du jury du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris 2012 ainsi que le prix de l'arbre pour la plantation d'une dizaine de poiriers « Bési » de Chaumontel dans le périmètre de la salle Polyvalente.

En plus des félicitations et remerciements à nos 2 jardiniers Mrs Claude Duthil et Dominique Leconte, je tiens à remercier Monsieur Jean-Michel Rat, notre historien Chaumontellois, et Madame Brigitte Champagne, la secrétaire de Madame le Maire, pour la qualité du mémoire qu'ils ont réalisé. Ce mémoire qui n'avait pas été joint à notre dossier d'inscription 2011 a sans aucun doute permis au jury du concours d'avoir, sous la forme écrite, une parfaite connaissance de notre politique de fleurissement, la connaissance des différentes fleurs et plantations qui embellissent nos parterres ainsi que les objectifs environnementaux connexes.

Le prix du fleurissement obtenu est une étape importante vers l'obtention d'une 1<sup>re</sup> « marguerite »

qui équiperait nos panneaux d'entrées de ville. À l'année prochaine...



### RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

Depuis un certain temps, je vois de nombreux pots de peintures déposés près des containers à verres. Je vous rappelle que le camion VEOLIA chargé du ramassage des DMS est à votre disposition les premiers samedis de chaque mois. Il stationne sur le parking BASIKA, LEADER PRICE. Je vous remercie par avance de bien vouloir utiliser ce service mis en place par la Communauté de Commune du Pays de France.



### ENTRETIEN DES BERGES DE L'YSIEUX

L'entretien de la rivière l'Ysieux est régi par le décret impérial du 24 mars 1866. Ce décret fixe les tâches des Riverains et de l'Association syndicale des riverains de la Thève et de l'Ysieux:

- > L'association assure le nettoyage du lit de la rivière: dépôts des vases, boues et immondices divers et doivent les déposer sur les berges riveraines;
- > L'obligation des Riverains est de recueillir les déchets énoncés ci-dessus sur leurs berges, de nettoyer et faucher celles-ci.

Indépendamment des directives du décret cité ci-dessus, je vous informe que l'article 215-14 du Code de l'environnement impose également aux riverains de cours d'eau l'entretien régulier des berges:

Article L215-14 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 JORF 31 décembre 2006

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier

a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'application du présent article.

Il m'a été signalé que certaines berges étaient très mal entretenues. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder périodiquement à ces travaux d'entretien.



### Fourrière Animale du Val d'Oise

Le 14 septembre, Monsieur Arnaud BAZIN, Président du SMGFAVO a remis les clés de la nouvelle fourrière animale du Val d'Oise à l'exploitant, la SPA, pendant la durée du contrat, de l'ensemble immobilier sis lieudit « La Fosse Imbert » à BRUYÈRES SUR OISE, comprenant:

- Les locaux administratifs, locaux sanitaires et de repos, d'une surface de 170 m<sup>2</sup> environ.
- 3 bâtiments composés de 79 boxes représentant une superficie utile d'environ 770 m<sup>2</sup> se décomposant comme suit:
  - Bâtiment A, Bât. Chats (30 Chats) 30 boxes de 1,9 m<sup>2</sup> (espace extérieur) + 1,3 m<sup>2</sup> (niche), réserve de 7,8 m<sup>2</sup>, nettoyage 5,3 m<sup>2</sup>
  - Bâtiment B, Bât. Chiens (25 Chiens) 25 boxes de 5,52 m<sup>2</sup> (espace extérieur) + 1,9 m<sup>2</sup> (espace nuit), + 1,3 m<sup>2</sup> (niche), réserve de 8 m<sup>2</sup>, nettoyage 8 m<sup>2</sup>
  - Bâtiment C, Bât. Chiens (24 Chiens) 24 boxes de 5,52 m<sup>2</sup> (espace extérieur) + 1,9 m<sup>2</sup> (espace nuit), + 1,3 m<sup>2</sup> (niche), réserve de 20 m<sup>2</sup>, nettoyage 10,34 m<sup>2</sup>

La structure dispose également de 6 places pour la faune sauvage captive (ou NAC, Nouveaux Animaux de Compagnie): singes, reptiles, oiseaux.

**André LEFEVRE - Membre titulaire**





## Tout comprendre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

### Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Un espace est dit naturel quand il est non bâti d'une manière légitime et qu'il possède une valeur intrinsèque écologique et paysagère. Il devient sensible quand le caractère naturel de cet espace est menacé et rendu vulnérable.

### Compétence départementale

La politique en faveur des ENS relève de la compétence du Département. Les Conseils Généraux peuvent ainsi élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

### Outils à la disposition du département

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS): taxe spéciale perçue sur les constructions et les agrandissements de bâtiments. La recette doit être utilisée pour acquérir des terrains, les aménager, les entretenir et les ouvrir au public. Taxe qui a été récemment englobée dans la Taxe d'Aménagement (TA)

Le droit de préemption: il offre la possibilité d'acquérir des terrains, en priorité, dans des secteurs au préalable délimités avec les Communes concernées en tant que zones de préemption ENS. La mise en place de zone de préemption se fait

après délibération du Conseil Général. Les Communes concernées doivent avoir accepté et délibéré sur les zones incluses dans la zone de préemption pour que le Conseil Général puisse délibérer à son tour.

### Objectifs départementaux

La politique des espaces naturels sensibles doit permettre de:

- > Préserver et valoriser la biodiversité du territoire valdoisien, en développant la maîtrise foncière des sites sensibles;
- > Sensibiliser la population et les visiteurs au patrimoine naturel grâce à une ouverture raisonnée des sites au public;
- > Travailler en partenariat et en concertation avec les usagers, les acteurs locaux et les services concernés.

### Hiérarchie des espaces

En fonction de la richesse écologique des milieux et des enjeux sociaux présents sur un site, une hiérarchisation de l'action publique en matière d'ENS a été élaborée sur le Val d'Oise:

- > Échelon régional pour des sites de grande taille (exemple: Buttes du Parisis d'Argenteuil à Cormeilles en Parisis);
- > Échelon départemental pour des sites intercommunaux (exemple: Étangs et marais de Royau-mont);

- > Échelon local pour des sites abandonnés ou en friche, mités ou menacés par l'urbanisation, présentant un intérêt écologique, paysager ou social au moins pour la population locale.

### Financement

Le Conseil Général du Val d'Oise a mis en place un dispositif d'aide aux communes concernées par la mise en place d'un ENS Local.

Cette aide représente 55 % de la valeur foncière de la parcelle achetée qui se décompose comme suit:

- 25 % par le Conseil Général;
- 30 % par l'Agence des Espaces Verts.

### Application sur Chaumontel

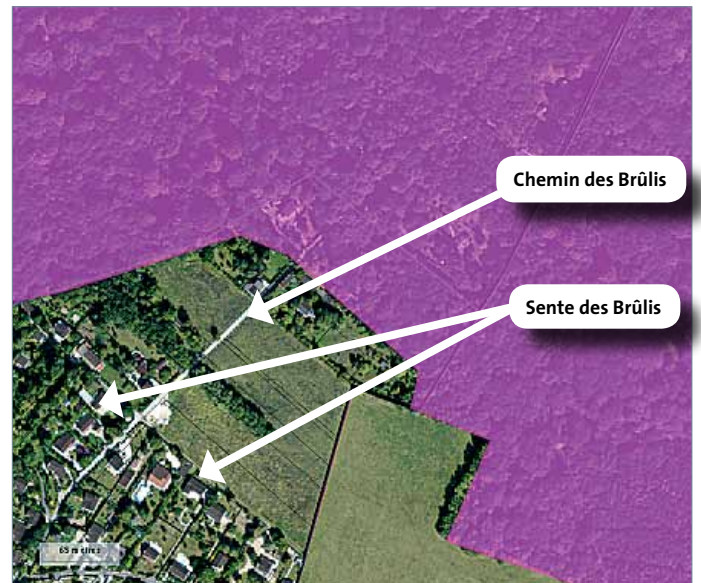
L'Association de préfiguration de la Charte du Parc Naturel Oise Pays de France a été mise en place en 1998 à laquelle ont adhéré l'ensemble des 59 Communes incluses dans le périmètre du Parc. Cette association composée des représentants de chacune des Communes a élaboré la charte qui a été signée en 2004 par le gouvernement Raffarin.

La Charte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France prévoit à son chapitre XIV-4 la lutte contre les "cabanisations" et celles des Brûlis en particulier.

Par ailleurs, notre forêt a été inscrite par les autorités européennes en Zone NATURA 2000 comme le montrent les cartes ci-après.

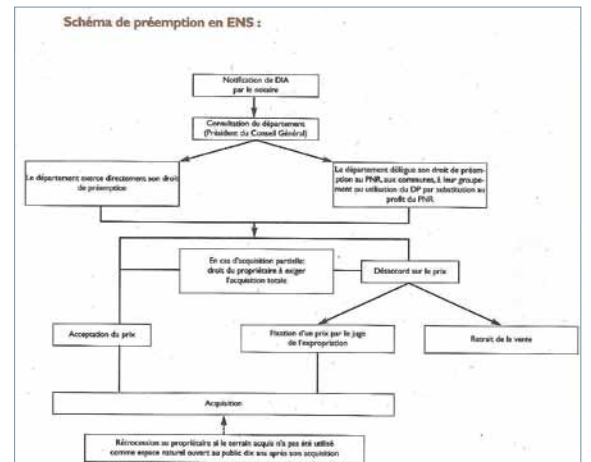
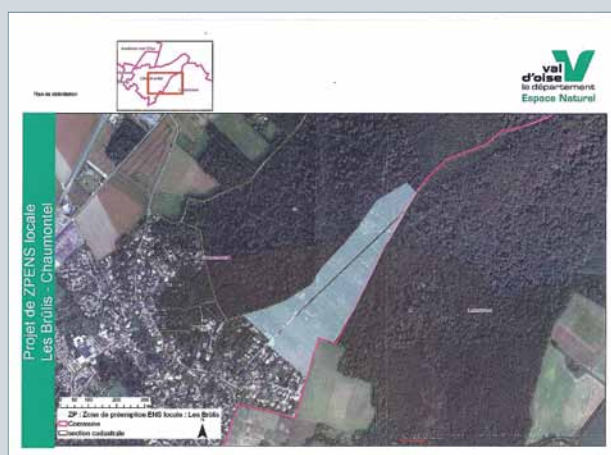


Dans ce contexte, le Conseil général du Val d'Oise a proposé à la Commune de classer la zone des Brûlis en Espace Naturel Sensible (ENS). La zone retenue par le Conseil général correspond à la partie de zone N (selon au Plan Local d'Urbanisme) comme indiqué en gris sur la carte ci-contre.



Par la délibération du 26 juin 2012, le Conseil Municipal a répondu favorablement à la proposition du Conseil Général de classement en ENS Local de la zone des Brûlis. Par notre adhésion à la SAFER votée par la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2012, la Commune est avertie de toutes les transactions immobilières dans la zone concernée. Le Conseil Général est informé par les notaires des transactions immobilières envisagées. Le droit de préemption peut alors être exercé. Si la Commune décide d'acquérir, après délibération du Conseil Municipal, la parcelle celle-ci est acquise au prix du marché. En aucun cas le Vendeur n'est lésé financièrement. Celui-ci en cas de contestation peut effectuer un recours auprès du Tribunal Administratif. L'acquisition d'une parcelle oblige la Commune à restaurer la parcelle dans son état initial et la rendre accessible au public. L'intérêt pour notre Commune est que:

- ces acquisitions potentielles permettent d'éviter l'acquisition de ces parcelles par des personnes non souhaitées sur la Commune;
- la décision de créer cet ENS Local est en adéquation avec l'engagement formulé par la Commune lors de l'adhésion de Chaumontel au Parc Naturel Régional Oise Pays de France.



Vous trouverez ci-dessus l'organigramme de la procédure de préemption. L'Assemblée du Conseil Général validera l'avis du Comité Technique lors de sa réunion prévue le 23 novembre 2012.



## Reprises des lotissements



Je ne vous en ai pas parlé depuis un certain temps. Après 4 ans de mandature, il me semble opportun de faire le point sur la reprise des lotissements privés.

L'avancement des actions nécessaires et préalables au lancement de la procédure d'enquête publique avancent à des vitesses diverses suivant les lotissements mais trop lentes à mon avis. Les discussions relatives à la reprise des parties communes dans l'espace public ont (quand même) débutées pendant la mandature 2001-2008.

Il est important de signaler que toutes les actions restant à mener sont de la responsabilité des Présidents d'ASL respectifs de chaque lotissement. Madame le Maire et moi-même avons toujours tenu le même discours. Pour que les

parties communes d'un lotissement privé soient reprises et préalablement à la délibération du Conseil Municipal pour la nomination d'un Commissaire Enquêteur pour le lancement de l'enquête publique, il est impératif que les différentes expertises aient été réalisées, et notamment celles relatives à la voirie et les réseaux d'eaux pluviales et usées.

La Mairie peut, dans certains cas, être le "facilitateur" mais en aucune façon elle ne peut et ne veut se substituer aux Responsables des lotissements.

### LOTISSEMENT ARCADE (derrière le Campanile)

Un problème technique a été découvert sur le collecteur d'eaux usées, au niveau du raccorde-

ment de la rue de Paris. Ce problème a été examiné lors de la réunion du 20/09/12 entre les différents intervenants.

L'examen des différents documents SICTEUB et Grtgaz met en évidence que très probablement la tuyauterie gaz est la cause de l'affaissement de la tuyauterie d'eaux usées du lotissement. Depuis que la tuyauterie gaz a été installée, l'espace entre les 2 tuyauteries semblait ne pas respecter les normes d'installations actuelles. Les travaux du lotissement ayant été achevés en 1990, le premier indice du plan de cheminement de la tuyauterie gaz HP a été établi par GrTgaz en novembre 1992, il semblerait que la responsabilité de Grtgaz soit engagée.

À ce jour, nous sommes dans l'attente des documents attestant les réparations des réseaux, par le Président de l'ASL.

Si aucune action ne vient entraver la procédure de reprise, celle-ci devrait intervenir dans l'année à venir (délai administratif incompressible).

### LOTISSEMENT DU CLOS PINARD

La reprise de ce lotissement pose problème, j'en suis à un point où je me demande s'il y a une réelle volonté de transférer les parties communes de ce lotissement dans l'espace public. Après que l'on m'ait affirmé pendant des années que l'expertise du réseau d'eau pluviale se trouvait au Cabinet Lamy et avoir demandé une multitude de fois une copie du rapport d'expertise, le Responsable du lotissement a découvert que cette expertise n'avait jamais été réalisée.

En début d'année, l'expertise a été, enfin, réalisée par VEOLIA et le rapport d'expertise a montré que des réparations étaient nécessaires. Ces réparations vont bien évidemment induire des coûts supplémentaires, imputables aux copropriétaires (affaire à suivre...).

Depuis 6 mois environ, je n'ai plus de contact avec le Responsable de ce lotissement.



## Halte aux moustiques

L'été "pourri" que nous avons subi a contribué à une prolifération de moustiques dans la zone du bas de la rue des Coteaux. Quelques Chaumontellois m'ont téléphoné pour me signaler cette recrudescence qui, je le reconnais, peut être très pénible.

Cette prolifération est liée à la stagnation des eaux pluviales dans la partie du terrain située en amont de l'ouvrage appelé "Echelle à poisson" (derrière le château). Cette zone a été identifiée depuis toujours comme zone humide par les Services de l'État et par conséquent susceptible d'être le foyer de moustiques.

L'ouvrage mentionné ci-dessus, a été réalisé en 2008 par le SIABY en collaboration avec la DIREN et la DDEA en remplacement de l'ouvrage existant devenu obsolète, pour supprimer les inondations dans la zone de la rue du Val d'Ysieux lors de fortes précipitations.

Depuis sa mise en service, il remplit pleinement sa fonction car plus aucune inondation ne s'est produite. Le principe de fonctionnement, comme je l'avais expliqué dans un précédent numéro du Petit Chaumontellois, consiste à retenir temporairement les apports d'eau importants dus aux orages en inondant la partie de terrain située en amont de "l'échelle à poisson". L'ensemble de la zone est situé dans une zone naturelle classée.

Un projet qui aurait consisté à la création d'un bassin de rétention étanche, sans rétention d'eau, et de ce fait évitant la prolifération de moustiques n'aurait pas été accepté par la commission des sites.

Quelles sont les solutions pour lutter contre les moustiques ?

- L'utilisation de produits chimiques n'est pas recommandée. Les moustiques sont la nourriture de nombreux batraciens et oiseaux dont les hirondelles qui sont en voie de disparition dans notre région ;
- Des moyens de protection individuels classiques
- Le PNR m'a signalé récemment un dispositif de piégeage simple à réaliser que vous trouverez ci-après.

Comment éliminer les moustiques de façon naturelle ?

Pour vous débarrasser durablement des moustiques, voici un piège écologique qui peut éliminer beaucoup d'entre eux.

Ce dont vous avez besoin :

- 20 cl d'eau,
- 50 grammes de sucre brun,
- 1 gramme de levure de bière (levure de boulanger) que vous trouverez dans n'importe quel supermarché,
- une bouteille de 2 litres en plastique vide.

1. Coupez la bouteille par le milieu.
2. Chauffez l'eau. Faites-y fondre la cassonade. Puis laissez refroidir et versez dans la partie basse de la bouteille.
3. Retournez le goulot en entonnoir sur la bouteille.
4. Enveloppez le tout avec du papier noir et placez le piège dans un coin de la maison.

Les moustiques, attirés par les gaz provenant de la fermentation du sucre, resteront piégés dans la bouteille.

Outre l'assainissement des maisons individuelles, cette méthode écologique peut être utilisée dans tous les locaux publics : crèches, écoles, bureaux, hôpitaux, maisons de retraite, etc. Elle est également efficace contre le moustique tigre, vecteur de la dengue...

## Nuisances Aériennes: une station de mesure du bruit installée sur notre Commune

Depuis la décision de la DGAC d'une nouvelle répartition des mouvements entre les doublets Nord et Sud de l'aéroport de Roissy qui a généré une augmentation significative des nuisances aériennes sur notre territoire, Madame le Maire et les Adjointes ont multiplié les actions auprès de tous les acteurs en charge de responsabilités sur le sujet afin que nos demandes aient plus d'impact.

À ce jour, les Chaumontellois sont toujours gênés par ces nuisances malgré les modifications de trajectoires décidées en 2011 par la Ministre de l'Environnement. Deux réunions publiques ont été organisées sur Chaumontel par les personnes désignées ci-dessous :

- La première, par M. Yannick PATERNOTTE (Maire de Sannois et député de la 9e circonscription du Val d'Oise à l'époque) le 9 mars 2012;
- La deuxième, par M. Jean Pierre BLAZY (Maire de Gonesse et actuel député de la même 9e circonscription) le 10 avril 2012.

Une information par voie d'affichage avait été réalisée préalablement, et des Élus des Communes avoisinantes (Luzarches, Seugy, Le Plessis Luzarches notamment) étaient présents à ces réunions.

Lors de la réunion publique organisée à Chaumontel du 9 mars, nous avons appris que BRUITPARIF pouvait mettre en place, gratuitement (voir nota ci-dessous), des stations de surveillance du bruit des aéroports autour de l'aéroport Paris Charles de Gaulle.

*NOTA: seuls l'alimentation 220 V, la plate-forme béton et la clôture sont à la charge de la Commune*

Il avait été demandé, en 2010, à la Communauté de Communes de faire l'acquisition d'un sonomètre afin de mesurer les niveaux sonores supportés par les habitants, mais devant le peu d'échos recueillis par

cette demande, Madame le Maire a décidé d'envoyer, le 16 mars 2012, à BRUITPARIF une lettre de demande d'installation, sur Chaumontel, d'une station de mesure du bruit.

Le 25 avril 2012, Bruitparif a répondu favorablement à notre demande d'installation de cette station sur le territoire de la Commune en précisant, qu'il se tenait à notre disposition pour convenir d'une réunion courant mai afin de présenter les fonctionnalités de l'ensemble de mesure, de nous informer des modalités administratives d'obtention et de définir les contraintes d'installation.

Cette réunion a eu lieu en Mairie le 29 mai 2012 à laquelle j'ai bien voulu convier 2 Représentants de la Communauté de Communes.

Lors de la réunion du bureau de la Communauté de Communes du Pays de France (CCPF) du 30 mai 2012, dans un esprit communautaire, Chaumontel a accepté que cette station soit "le bien de l'ensemble des communes de la Communauté". La station de mesures du bruit pourra, le cas échéant, être installée dans les autres communes de la CCPF et elles pourront connaître les valeurs de bruit généré par le trafic aérien sur leur territoire.

Suite à cette décision, la CCPF a adhéré à l'Association Bruitparif moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 200 euros.

Courant Juillet, Bruitparif est venu faire des tests de validation des mesures et de leurs transmissions par voie numérique avec un appareil d'essais.

La station définitive sera installée durant la semaine 45. Bruitparif, c'est...

- Une Association créée en 2004 à l'initiative du Conseil Régional d'Ile de France;
- Un lieu de concertation qui fédère les principaux

**Bruitparif**  
Observatoire du bruit  
en Île-de-France

acteurs de la lutte contre le bruit;

- Un outil opérationnel de caractérisation de l'environnement sonore et d'aide à la décision;
- Une structure qui travaille en partenariat avec les échelons régionaux, national et international.

Bruitparif est surtout un organisme indépendant des autorités aéroportuaires.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignement sur cet organisme sur le site internet de cette Association: [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr). Vous pourrez également connaître les résultats des mesures effectuées à la rubrique "site rumeurs" de ce site.

L'installation de cette station de mesure permettra d'avoir un suivi en continu des nuisances sonores subies par les Chaumontellois à cause du trafic aérien de Roissy et de posséder des valeurs de niveau du bruit à opposer à celles données par les différents services aéroportuaires.

### Information complémentaire:

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à adopter une motion concernant les nuisances aériennes relatives aux survols des avions des aéroports de Roissy CDG et du Bourget auprès de l'État et de Monsieur J.P. BLAZY, député de la 9e circonscription.

## Planning de réservation aux services périscolaires

Les Parents dont les enfants fréquentent les services périscolaires (accueil du matin, restaurant scolaire, étude du soir et accueil du soir) avaient été conviés le 29 mai 2012 à une réunion publique. Lors de cette réunion, j'avais informé les personnes présentes que je comptais informatiser le planning mensuel de réservation à ces services périscolaires et de le rendre interactif. Ce planning interactif a été réalisé à l'aide du logiciel Abode Reader Interactif. Je propose aux Parents dont les enfants fréquentent les services périscolaires d'utiliser le planning mensuel de réservation informatisé. La page ci-dessus sera accessible depuis notre site internet communal:

- Rubrique: Vos démarches en ligne
- Sous-rubrique: Enfance-éducation

Après avoir rempli tous les champs demandés et cliqué sur tous les jours de réservation souhaités, envoyez votre planning à l'adresse mail [c.juan.chaumontel@orange.fr](mailto:c.juan.chaumontel@orange.fr).

Un premier projet avec un icône "Envoyer à la mairie" avait été créé mais certains parents m'avaient signalé quelques problèmes lorsque leur système d'exploitation de leur ordinateur était dans un environnement autre que Windows. Afin d'éviter toute incertitude sur le transfert du fichier, nous avons décidé de supprimer cet icône. Nous vous conseillons dorénavant de l'"Enregistrer sous" et de l'envoyer par courriel à l'adresse pré-citée.

Les parents souhaitant une confirmation de réception devront paramétrer leur messagerie.

À la fin de la première semaine d'un mois M, le planning du mois suivant (M.+1) sera disponible sur le site internet communal.

Lors de la réunion du 29 mai 2012, je vous avais annoncé ma volonté de demander au Conseil Général que ce planning interactif soit accessible depuis les comptes foyers de Capdemat. Cette idée n'est pas abandonnée; l'idée a été soumise au Responsable informatique du Conseil Général et je dois en discuter prochainement avec lui.

La mise en place de ce planning interactif de réservation est un grand pas dans la dématérialisation des documents nécessaires aux inscriptions et réservations aux différents services périscolaires. Dorénavant, les Parents n'auront plus à se déplacer en Mairie pour inscrire leurs enfants à la cantine, aux accueils périscolaires à l'étude et à l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) du mercredi. Le paiement en ligne permet également pour régler mensuellement les montants de ces prestations.

La finalisation des télé-services enfance sera complète lorsque:

- les inscriptions et les paiements en ligne pour l'ALSH des petites et grandes vacances scolaires;
- les inscriptions aux transports scolaires intra-muros depuis Capdemat seront efficaces.

La date prévisible de ces derniers télé-services est programmée dans un proche avenir.

**LA MISE EN PLACE DE CE PLANNING DE RÉSERVATIONS NE NÉCESSITE EN AUCUNE FAÇON, DE RÉCRÉER UNE INSCRIPTION DEPUIS LE COMPTE FOYER DANS CAPDEMAT;**

Le compte-foyer est créé, pour chaque famille, une fois pour toutes, et ce jusqu'à la fin de la scolarité des enfants. Les seules modifications

à apporter au compte-foyer sont l'arrivée d'enfants supplémentaires en âge scolaire, ou des modifications de coordonnées (adresse, mail, tel...).

Mairie de Chaumontel  
PLANNING DU MOIS DE NOVEMBRE 2012  
A remettre au plus tard le 24 octobre 2012  
Ce planning ne sera pris en compte que si le ou les présentations auront été faites et validées sur le site de la commune.

Nom et prénom du responsable légal: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_  
Nom et prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_ Classe: \_\_\_\_\_  
Coursiel: \_\_\_\_\_

Cette inscription est définitive. Aucune modification ou annulation ne sera prise en compte (formis présentation d'un certificat médical).

	Accueil matin 7h30 - 8h30	Restaurant scolaire	Etude 16h45 - 18h	Accueil soir 1 16h45 - 18h	Accueil soir 2 18h - 19h	ALSH Mercredi 7h30 - 8h30
Semaine du 12 au 18 novembre						
lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 19 au 25 novembre						
lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 26 au 30 novembre						
lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vos remarques: \_\_\_\_\_

Mairie de Chaumontel - 20 rue André Vassord - 96270 Chaumontel  
Téléphone 01 34 71 03 96 - Télécopie 01 30 29 30 14 - [c.juan.chaumontel@orange.fr](mailto:c.juan.chaumontel@orange.fr) - [www.ville-chaumontel.fr](http://www.ville-chaumontel.fr)



## Quand une 2 CV rencontre une autre 2 CV...



Les 9 & 10 juin 2012 a eu lieu le deuxième rassemblement de 2 CV organisé par « le 2 CV club francilien ». Cette année, une soixantaine de 2 CV et dérivés étaient présents et c'est sous un week-end sans pluie que les participants ont pu profiter de la commune de Chaumontel et de ses alentours.

> Le samedi après midi, les participants ont pu visiter la région grâce à un rallye touristique d'une cinquantaine de kilomètres, pendant que le public



présent sur le site, a participé à des jeux sur le thème de la 2 CV.

> En fin d'après midi, durant un apéritif, des lots ont été distribués à un grand nombre de participants suite à leur place obtenue pour le rallye, mais aussi pour les jeux. Le soir, un repas était organisé afin de

remercier l'ensemble des « deuchistes ».

> Le dimanche matin, une balade en 2 CV s'est organisée tout autour de Chaumontel, aux étangs de Comelles et s'est terminée au château de Lamorlaye.

Gilles PEYPOUDAT

## Quand les félicitations s'imposent...

Le vendredi 1<sup>er</sup> juin, la Commission Fêtes et Cérémonies a remis à Monsieur ROBERT Louis Marie, une lettre de félicitations à la demande du Ministère de la Santé et des Sports pour services rendus à la cause de la jeunesse et des sports.

Toujours disponible et attentif, Monsieur ROBERT a toujours su faire preuve, au quotidien d'une grande attention liée à ses responsabilités. Ce document devrait lui permettre de pouvoir postuler dans les distinctions supérieures. Tous les membres de la Commission lui renouvellent leurs félicitations.



## EN BREF

### > Fête communale

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre journal communal « Le Petit Chaumontellois » n° 32 d'octobre 2011 et n° 34 de juin 2012, la commission Fêtes et Cérémonies vous rappelle que la fête communale n'aura plus lieu en septembre.

Celle-ci est remplacée par une « fête du village » le jour du carnaval.

### > Remerciement Carnaval

Un grand merci aux ateliers et au policier municipal, que j'ai oublié de citer, pour leur contribution et participation active à l'organisation du carnaval. Sans eux le bon déroulement de cette journée aurait été beaucoup plus compliqué voir impossible. Grand... Grand merci à vous tous



### > Rendez-vous: Beaujolais nouveau

La Commune de Chaumontel fêtera l'arrivée du Beaujolais nouveau vendredi 16 novembre 2012 à 19 h, Place de l'École.





## Nouvelle vie pour la propriété du Château de la Motte



La Communauté de communes du Pays de France (CCPF) va donner une nouvelle impulsion au site du Château de la Motte à Luzarches. Ancienne propriété départementale, le site deviendra, après requalification, un pôle de services culturels et administratifs. Il accueillera la bibliothèque du Pays de France, l'Office de Tourisme Intercommunal, le siège administratif et le service technique de la Communauté et une salle à vocation culturelle. Le parc, se

déployant autour d'une motte féodale du X<sup>e</sup> siècle et des vestiges de fortifications, sera quant à lui réaménagé pour l'accueil du public.

Grâce à la mobilisation des délégués communautaires, le projet a été retenu par la Région Ile-de-France et par le Département du Val d'Oise dans le cadre d'un dossier de contrat de territoire communautaire.

Ce projet sera présenté de manière détaillée dans le prochain numéro du bulletin de communication LES INFOS édité par la Communauté de communes.

Action financée par la Région Ile-de-France et par le Département du Val d'Oise.

**Frédéric DELALANDE,**  
Responsable administratif et financier

### > Du bio à la cantine

Dans le cadre de la renégociation du contrat concernant la restauration scolaire au sein de l'Intercommunalité, il ressort que les enfants de la Commune de Chaumontel bénéficieront de repas composés au minimum de 15 % de produits issus de l'Agriculture Biologique ainsi que de viande bovine française.



## Des arts martiaux japonais traditionnels à Chaumontel



Entamant sa quatrième saison, le club d'Aïki-Jujutsu de Chaumontel (école Takeda-Maroto-Ha) s'est enrichi de nouveaux adhérents, parfois débutants en arts martiaux, dont les âges s'étalent de 12 à 52 ans jusqu'à atteindre un

nombre de 16 participants pour la saison 2011-2012. Les cours, dispensés par Christophe Buissez (5<sup>e</sup> Dan Renshi), sont accessibles à tous et se déroulent dans la convivialité. L'enseignement principal est l'Aïki-Jujutsu (ancêtre de l'Aïkido et du Judo) et se complète par le laï-do (dégainement du sabre: précisons que les sabres

utilisés lors des entraînements sont non tranchants), Jo-do (bâton court), Tachiken-jutsu (sabre en bois) et le Ju-kenpo (forme de karate). Dans cette école japonaise datant du XII<sup>e</sup>, l'objectif n'est plus de former des Samourais, mais de faire l'apprentissage de techniques traditionnelles permettant de développer entre autres: le respect des règles, la concentration, les capacités physiques comme la stabilité dans les postures, et bien sûr des pratiques ancestrales, redoutablement efficaces en cas d'autodéfense.

L'enseignement de notre art répond aujourd'hui à une recherche de bien-être en évitant la violence parfois rencontrée dans d'autres pratiques martiales. Les multiples événements proposés par la fédération et la ligue d'Île de France ont permis aux adhérents de participer à des stages, parfois internationaux, organisés à Paris ou dans d'autres régions sous la direction de Maître Maroteaux 9<sup>e</sup> Dan Hanshi. Ces rencontres permettent aux adhérents de travailler avec d'autres pratiquants et de perfectionner leurs

techniques. Des stages à thèmes ont aussi été organisés à Chaumontel par le club le samedi. Grâce à leur assiduité et leur travail, 6 adhérents (3 garçons, 3 filles) ont passé avec succès des grades au mois de juin en Aïki-jujutsu ou laï-do:

- Lydia Bugnar et Sabrina Rédouane: 7<sup>e</sup> Kyu en Aïkijujutsu
  - Camille Frémont: 5<sup>e</sup> Kyu en Aïkijujutsu
  - Christophe Franquart: 1<sup>er</sup> Kyu en Aïkijujutsu
  - Régis Cronier et Jean-Claude Escutary: 1<sup>er</sup> Kyu en laï-do
- Le 1<sup>er</sup> Kyu est l'ultime étape avant le passage de la ceinture noire 1<sup>er</sup> Dan.

Le club aborde cette nouvelle saison d'activités en espérant voir grossir encore le nombre de ses membres. Entraînements les mercredis (18 h 30-20 h 30) et vendredis (20 h 30-22 h 00) à la salle Cathy Fleury (Dojo).

Renseignements: 09 52 75 44 43 – takeda.chaumontel@free.fr ou sur le site <http://takeda.chaumontel.free.fr>

## Les rencontres du Billard Club

En dehors des compétitions internes que nous organisons au sein du Billard Club de Chaumontel, des rencontres amicales avec des joueurs expérimentés de Clubs de billards voisins sont prévues en cours d'année. Dernièrement, une rencontre a opposé 4 joueurs du Club de Chambly à 4 joueurs du Club de Chaumontel (ci-dessus en photo). La rencontre « aller » s'est déroulée en juin à Chaumontel. Elle opposait, en partie libre, sur 30 coups, 2 joueurs de chaque club classés à 2 (capables de réaliser 60 points en 30 coups) et 2 joueurs classés à 3 (capables de réaliser 90 points en 30 coups). La rencontre s'est terminée par un match nul, car chaque club a gagné 2 parties.



Ces matchs se sont déroulés le soir, dans la bonne humeur, devant une vingtaine de personnes venues regarder et encourager les participants. Les matchs « retour », avec 4 autres participants de chaque club, restent à faire à Chambly pour désigner le club vainqueur mais quelque qu'en soit la finalité, l'essentiel est de participer comme disait M. Pierre De Coubertin. Au nom du club, je remercie Monsieur Alain Salles, ancien président du Club de Chaumontel et adhérent aujourd'hui dans les 2 clubs d'avoir organisé ce tournoi inter-club.

**Michel LUNDY, Président du Billard Club**

## Club de l'amitié

Après les vacances, nous avons repris nos petites habitudes, contents de retrouver notre petit groupe. Pour terminer notre saison, nous avons déjeuné au « Manoir » à Gouvieux, et sommes très satisfaits de cette petite « réunion ». Maintenant, il faut privilégier nos sorties. Pour le mois d'octobre, ce sera à « La Ferme du bout des Près » à Cernay-La-Ville; ensuite nous aviserons pour le mois de novembre, puis se tiendra l'Assemblée Générale en décembre. Nous serons toujours ravis d'accueillir des nouveaux membres qui viendront se joindre à nous.



**La Présidente, Geneviève DUFLY**

## FCPE : rejoignez-nous !

Comme chaque année, la FCPE Chaumontel est à vos côtés en cette rentrée 2012/2013.

Venez apporter vos idées, votre savoir-faire afin d'améliorer les conditions de vie de nos enfants à l'école.

Nous sommes également présents lors de différentes manifestations, notamment lors de la fête d'Halloween le 31 octobre 2012 à la salle polyvalente !

Pour contacter Martine: 06 80 90 09 91 ou [fcpe.chaumontel@laposte.net](mailto:fcpe.chaumontel@laposte.net)

## > Gym volontaire: et un, et deux, et trois... animatrices!

Pour cette rentrée sportive 2012/2013, la GV de Chaumontel met à l'honneur ses animatrices. L'association fonctionne avec 3 animatrices toutes diplômées d'état et de l'EPGV, Christine, Mélanie et Nathalie.

Christine a intégré la GV Chaumontel en septembre 1987 et à l'époque animait le seul cours de gym du lundi soir. Petit à petit et compte tenu de l'augmentation des adhérents, d'autres cours se sont greffés. Après les cours du lundi, il est créé au fil des années:

- 2 heures de cours le mercredi soir
- le club enfants Pirouette le mercredi après-midi

- les cours du mardi et jeudi matin
  - et depuis l'année dernière le lundi matin
- À la suite notre emménagement à la salle Cathy Fleury, plus petite que la salle polyvalente, nous avons dû créer 2 cours supplémentaires le jeudi soir. Pour assurer ces cours, Mélanie nous a rejoints. Enfin pour pouvoir satisfaire un plus grand nombre de demandes, nous avons ouvert 2 cours le samedi matin. Et c'est ainsi que Nathalie a intégré le club. À l'heure actuelle: Christine anime les cours suivants:
- le step du lundi de 19 h à 20 h et du jeudi de 9 h à 10 h
  - la gym le mardi matin de 9 h à 10 h

- la gym douce le lundi de 9 h à 10 h et mardi et jeudi de 10 h à 11 h
  - Ainsi que Pirouette pour les enfants de 4 ans à 10 ans de 13 h 30 à 15 h 30 le mercredi
- Mélanie:
- La gym le mercredi de 19 h à 21 h
  - Le step le jeudi de 19 h 30 à 20 h 30
  - La zumba le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30
- Nathalie:
- La gym le samedi de 9 h à 10 h
  - Le step le samedi de 10 h à 11 h
- Voici donc l'équipe complète de nos animatrices qui exercent leur activité avec beaucoup de professionnalisme, de convivialité et de bonne humeur.

Nous leur adressons un grand merci à toute les trois.



## 8 septembre : la journée de tous vos loisirs

La journée PORTES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS s'est déroulée le samedi 8 septembre à la salle polyvalente dans une ambiance conviviale et bon enfant.

Les nombreux participants étaient présents sur leurs stands, permettant aux visiteurs de rencontrer les responsables associatifs afin d'obtenir de précieux renseignements concernant les différentes activités culturelles ou sportives qu'ils souhaitent exercer et ainsi, d'assister aux démonstrations.

Les activités proposées par notre FORUM attirent beaucoup de monde, et comme chaque année, nous sommes très sollicités par des associations extérieures à la commune qui souhaitent nous rejoindre. Devant un tel enthousiasme et l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes, et une liste d'attente a été créée. Malheureusement le manque de place n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes et je le regrette vivement.

Les Associations Chaumontelloises y compris les Associations extérieures qui exercent leurs activités dans notre commune et qui ont participé à cette très belle journée étaient :

Amicale Bouliste	Bibliothèque
Billard Club	Club de l'Amitié
Comité Art & Culture	Entrechats
Évasion Orientale	F.C.P.E.
Gym Volontaire	Judo Club
Les Mains Magiques	Scènes de Chœur
Aïki-Jujutsu (STMC)	Tennis Club
Vélo Club	Aïkido
Livres & Récré	

Le stand de dédicaces de l'Ouvrage du livre de l'histoire de la ville de CHAUMONTEL de la Révolution Française à 1945 par son auteur Jean-Michel RAT a été très apprécié des visiteurs. En outre, ce livre est en vente à l'accueil de la Mairie au prix de 20 €.

Les Associations et autres activités extérieures à Chaumontel :

- A.S.C.L. (football)
- Hockeys de Viarmes
- Office du Tourisme de Luzarches
- Le SIGIDURS avec son camion

MOBILO TRI et ses deux animateurs pour sensibiliser les Chaumontellois au tri.

Pour cette journée très appréciée et particulièrement dynamique, je tiens à remercier l'ensemble des Associations pour leur présence et plus particulièrement, celles qui ont participé aux démonstrations l'après-midi de 14 h à 17 h :

Aïki-Jujutsu (Stmc)	Entrechats
Judo Club	Aïkido
Évasion Orientale	Scènes De Chœur
Billard Club	Les Hockeys de Viarmes

Ainsi que :

- Les responsables et professeurs des associations
- Les élèves pour leurs démonstrations
- Les bénévoles pour leur aide précieuse
- Le personnel des ateliers pour la préparation de la salle et la mise en place de tout le matériel nécessaire pour la bonne réalisation de cette journée.

Également pour l'aide apportée pour la réalisation du repas du midi à un prix exceptionnel :

- La Municipalité, pour avoir offert les boissons lors du déjeuner.
- Le Comité des Fêtes, pour sa participation financière au repas Antillais, et pour la boisson offerte tout au long de la journée, ainsi que le café à toutes les personnes qui le souhaitent.

Merci encore à tous pour cette très belle journée et rendez-vous à l'année prochaine.

André LEFEVRE



## Bravo à nos sportifs

Le vendredi 1<sup>er</sup> juin, pour mes collègues de la Municipalité et moi-même, ce fut un honneur et un grand plaisir d'accueillir les sportifs méritants de notre commune dans leurs disciplines respectives, qui se sont particulièrement illustrés au niveau National au cours de l'année 2011.

Cette rencontre, pour la deuxième année consécutive nous donne l'occasion de saluer et de récompenser ceux qui, par leur talent, leurs performances et leurs résultats, ont été les plus représentatifs de notre commune en 2011.

C'est aussi le moment, et je m'en réjouis, de remercier publiquement et chaleureusement les dirigeants et responsables qui, grâce à leur dévouement, leur disponibilité et leur patience, contribuent efficacement et avec cœur à la réussite sportive de tous.

Je voudrais également, saluer les nom-

breux bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour le bien des clubs et sans lesquels, on le sait bien, rien ne pourrait se faire, ainsi que les parents sans lesquels nos jeunes n'auraient pas toujours la persévérance, mais aussi et surtout Sébastien Bihoues, qui depuis son arrivée au Judo Club de Chaumontel a obtenu d'excellents résultats, au niveau National et Départemental et en conséquence, Chaumontel est devenue une référence dans ce domaine.

C'est donc, pour la Municipalité, l'occasion de saluer le mouvement sportif et d'honorer la grande famille du sport à travers les associations et partager ce moment de convivialité.

Avant de procéder à la remise des trophées 2011, je tiens à remercier nos sportifs pour leurs victoires et performances et leur souhaiter bonne chance pour 2012.

Judo Club de Chaumontel (Championnats de France à Grenoble et à Coubertin)

- Alexis Bouclin, Champion de France pour la 2<sup>e</sup> année consécutive
- Nicolas Borel, Champion de France (3<sup>e</sup> en 2010)
- Quentin Lamarque, Vice champion de France
- Antonin Cugnet, 3<sup>e</sup> place

ATHLÉTISME

Florent Maillard qui est excusé puisqu'il était à un meeting à Nantes.

- Vice Champion de France Universitaire 2011
- 4<sup>e</sup> des Championnats d'Europe Espoir 2011 au bilan Français
- 4<sup>e</sup> des Championnats de France espoir 2011

Remerciements à :

- Catherine Pierre Andreazzoli, grande championne de judo, qui a beau-

coup apporté au Judo Club, avec un palmarès exceptionnel de 8 titres de Championne d'Europe, 5 titres de Championne de France, ainsi que de nombreuses places d'honneur et une 3<sup>e</sup> place au Championnat du Monde.

- à la Présidente du Club et tous les membres du bureau,
- à Sébastien Bihoues, pour tout le temps qu'il consacre à préparer, former et accompagner tous les jeunes aux compétitions, mais aussi pour les très bons résultats obtenus.

- à tous les bénévoles qui participent activement à ces résultats,
- mais aussi aux parents qui encouragent et soutiennent leurs enfants et un hommage particulier à Dante Andreazzoli qui malheureusement nous a quittés en début d'année et qui non seulement a été le professeur de Sébastien BIHOUES, mais a beaucoup apporté au Judo Club de Chaumontel.



## De bonnes vacances sur le thème de « la faune et la flore »



Des sorties amusantes et sportives, à la base de loisirs de BUTHIERS, de LASSY et de l'ISLE ADAM, petits et grands ont participé au concours du plus beau château de sable, la baignade était bonne... Il y avait de grandes structures gonflables faisant sauter les enfants comme des grenouilles et, des attractions qui nous mettaient la tête à l'envers ! À FAMI PARC la fête ne s'arrête jamais.



Les balades en vélos ont été une réussite pour nos futures athlètes, un peu dur pour les montées, et une super joie pour les descentes.

AVENTURE LAND à Magny en Vexin a été une journée inoubliable pour tous ! Des sensations fortes en hauts des arbres avec des épreuves pas faciles à passer et des tyroliennes qui ont fait battre nos cœurs ! En clair une sortie qu'on n'est pas prêt d'oublier.



Dans la joie et la bonne humeur, les enfants ont participé aux activités manuelles et sportives qui étaient mises en place par l'équipe d'animation. Le soleil et le goût pour la fête étaient présents, ainsi qu'une belle exposition de photos souvenirs en fin de journée. Nous sommes repartis la tête bien pleine de souvenirs heureux.





## Accueil de Loisirs « Les Farfadelfes » Le point sur les horaires 2012/2013

**Périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi):**  
Matin : 7 h 30 – 8 h 20 / Après-midi : 16 h 30 – 19 h 00

**A.L.S.H\* (mercredi et vacances scolaires):**

De 7 h 30 à 19 h 00

Les enfants sont accueillis de 7 h 30 à 9 h 30 et peuvent quitter l'Accueil de Loisirs à partir de 17 h 00.

En cas de problème ou de retard, nous vous demandons de prévenir impérativement l'Équipe d'animation aux coordonnées suivantes :  
06 14 48 73 16

**Rappel du règlement intérieur:** Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires. A partir de 19 h, si personne n'est venu chercher l'enfant, et sans nouvelles de la part des familles, celui-ci sera confié à la gendarmerie.

**Nota :** la Municipalité se réserve le droit de refuser l'accès à l'ALSH\* à l'enfant ou les enfants dont les parents ne respectent pas de manière répétée, l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs.

\*A.L.S.H : Accueil de Loisirs Sans Hébergement





## Journée de découverte du Familistère de GUISE dans l'Aisne, le jeudi 13 septembre 2012



Une journée « au poil » chez Godin à Guise



C'est par une magnifique journée ensoleillée que cette sortie du CCAS fut organisée le 12 septembre dernier à Guise. De brillants conférenciers nous ont fait revivre ce Palais social renommé Familistère imaginé et créé par Monsieur Godin comme il fonctionnait à cette époque soit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce cher Monsieur Godin, très connu pour avoir créé le poêle éponyme, mériterait d'avoir une plus grande notoriété pour les bienfaits qu'il a réalisés au cours de sa vie.

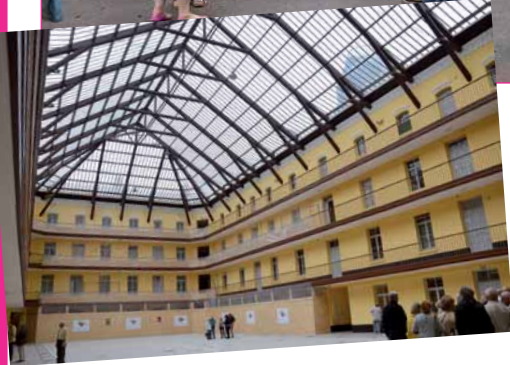
Né d'une famille très modeste en 1817, Monsieur Godin fut compagnon du tour de France ce qui lui permit d'apprendre de nombreuses techniques dans le bâtiment et de voir les conditions souvent déplorables des ouvriers. À son retour de ce périple hexagonal, il décida de mettre à profit ses connaissances et d'édifier avec ses propres plans une fondrie à Guise en 1846 pour la fabrication de poêles, mais surtout en n'oubliant pas de penser aux conditions de travail de son personnel et aux conditions de vie de leur famille. C'est ainsi qu'il créa son Familistère afin de permettre à ses employés avec leur famille d'être logés dans des bâtiments près de leur lieu de travail.

Pour garder du personnel performant, il avait déjà pensé à les rétribuer moyennant un salaire et imaginé en 1870 la répartition des bénéfices avec ses salariés. Les conditions de vie du personnel et de leur famille leur étaient vraiment très favorables.

Ce bienfaiteur du monde du travail dirigea son entreprise jusqu'en 1888 mais 8 ans avant sa disparition il la légua sous une forme coopérative à l'ensemble de son personnel.

Nous garderons un très bon souvenir du Familistère Godin de Guise qui mérite vraiment un détour en Picardie.

Michel LUNDY



ont permis à Godin, d'origine modeste, de faire rapidement fortune et de s'imposer sur un marché en pleine expansion. « Familistère » est le nom donné par Godin aux bâtiments d'habitation qu'il fait construire pour ses ouvriers et leurs familles à partir de 1858 et jusqu'en 1883. Pour Godin, le familistère permet de créer des « équivalents de richesse » auxquels les ouvriers ne peuvent accéder de manière individuelle, mais qui leur sont accessibles quand ils sont mis en commun.

Je pense que beaucoup de participants ont apprécié cette journée très intéressante, avec des guides passionnés par l'histoire de ce Familistère. Le repas pris dans la buanderie nous faisait penser à une grande cantine où les bavardages allaient bon train ! Une fois de plus merci à la municipi-

palité et au CCAS pour cette journée inattendue à laquelle nombreux participants ont répondu présents puisque deux cars ont été nécessaires.

Elyane Briquet, Chaumontelloise

### Petit résumé historique :

Étymologiquement « lieu de réunion des familles », le Familistère de Guise, est un haut lieu de l'histoire économique et sociale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. C'est en 1846 que Jean-Baptiste André GODIN s'installe dans la ville de GUISE pour fonder une entreprise d'appareils de chauffage et de cuisine, les fameux « poêles Godin », dont il est l'inventeur ; fabriqués en fonte, diffusant bien mieux la chaleur que les anciens modèles en tôle, ces appareils

### Sortie au Familistère de Guise.

Pour nous c'était la première fois que nous participions à une sortie avec le CCAS de Chaumontel.

Ce fut une très agréable journée qui nous a permis de rencontrer des connaissances que l'on n'a pas l'habitude de voir au quotidien, tant l'emploi du temps des retraités est chargé.

C'était également la première fois que nous visitons le Familistère de Guise dont nous n'avions jamais entendu parler et qui mérite d'être connu tant il regroupe un ensemble de concepts très en avance pour l'époque ou il fut mis en œuvre par Monsieur GODIN, un patron pas comme les autres aux idées et méthodes très intéressantes et révolutionnaires.

Nous avons également beaucoup aimé revoir parmi les quelques modèles d'appareils de chauffage exposés, les cuisinières à charbon comme celles que nous possédions dans les années 1950 dans nos foyers, les poêles qui chauffaient nos salles de classes et que nous allions allumer les matins d'hiver avant le début des cours pour réchauffer un peu l'atmosphère, et surtout j'ai (Pierre) retrouvé un petit poêle à bois qui ressemblait comme deux gouttes d'eau à celui qui chauffait ma chambre pendant les dix premières années de ma vie.

Nous remercions donc vivement ceux qui ont pris de leur temps et de leur énergie pour organiser cette belle journée, afin de nous faire profiter d'agréables moments à la fois conviviaux et instructifs. C'était très bien, merci.



Pierre et Martine SENTENAC,

## Un p'tit tour en Bourgogne

2 jours d'escapade en mai pour le C.C.A.S. de Chaumontel où 38 personnes sont toutes unanimes: choix des visites, hôtel, restaurants typiques, guides, ambiance, esprit de convivialité, fous rires... bref en deux mots tout le monde veut repartir voir et visiter d'autres contrées... Promis, on y pense pour 2013... en attendant voici quelques clichés et vos avis...



“ Merveilleux séjour pour la découverte d'une partie de l'Yonne- groupe et encadrement très sympa. **Roseline**



“ Très bon séjour expérimental avec Chaumontel, voyage agréable, bon chauffeur. Dommage pour le temps. Bon souvenir. **Claude & Yvette**

“ Voyage agréable, pas fatigant, bon choix des visites. Auxerre que je ne connaissais pas m'a beaucoup plu. J'ai apprécié également les caves de Bailly et son crémant! **Jacqueline**

“ 2 jours de rigolades et de bonne humeur. **André & Lisa**

“ Voyage bien étudié sans fausse note malgré le temps, un oubli de Mme le maire qui avait omis de le commander! Visites sympas et cocasses à la recherche de la truffe par Médor... Village de Noyers sur serein bien choisi... quant aux caves... Excellent à souhait le crémant. Bravo à tous. À refaire sur d'autres régions. **Monique & Jean**



“ Tout a été parfait, le Chablis Gouleyant à souhait, ambiance parfaite. Chauffeur à la hauteur. **Marc & Arlette**



“ Un peu de pluie n'a pas empêché ce séjour d'être inoubliable, à renouveler si possible. **Christiane**

“ Nous avons passé 2 jours agréables dans une bonne ambiance tant pis pour le soleil, il était dans nos têtes. **Jean-Jacques et Françoise**



“ Séjour riche en activités tant du point de vue culturel que gastronomique. Convivialité garantie. **Hubert**

“ Voyage bien organisé et apprécié. À renouveler selon vos disponibilités. **André**



## C'est à noter

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, sur une décision personnelle, Madame Betty HANAUER BEASLAY, Adjointe chargée du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) a donné sa démission.



Les membres du C.C.A.S. et du Conseil Municipal se joignent à moi afin de la remercier pour son implication au sein de la Commune. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

## C'est au programme

Le Centre Communal d'Action Social sera assuré par sa Présidente, Madame Betty HANAUER BEASLAY.

Pour tout problème de la vie courante, Madame le Maire est à votre disposition sur simple rendez-vous téléphonique au 01 34 71 01 79.

### Prochaines dates à retenir:

- 6 décembre: illuminations de Noël à Paris
- 12 décembre: repas de Noël 12 h 30 (salle polyvalente Eugène Coudre)



## Futur voyage:

- Les 13-14 au 15 mars 2013: Morbihan

Le dernier voyage dans la région d'Auxerre ayant remporté un grand succès, beaucoup d'entre vous m'ont sollicité afin de renouveler cette expérience.

Je vous propose de visiter les trésors du Golfe du Morbihan. Vous serez logés dans un site d'exception de 13 hectares et hébergés dans des appartements de plain-pied avec terrasse privée. À votre disposition: une piscine couverte, chauffée à 29°; vous pourrez bénéficier également de soins, sauna, hammam etc... avec forfait supplémentaire ou bien à la carte!

Inscription dès réception du formulaire de réservation qui vous sera adressé à votre domicile.

Attention: seulement 50 places disponibles réservées aux personnes inscrites au CCAS.

Néanmoins, si des places restent disponibles pour ce séjour, ce voyage sera ouvert à tous.

Renseignements, prix et réservation en Mairie.

COMPLÈT



## Accès aux documents administratifs

Vous voulez accéder à un document administratif vous concernant ou à propos d'un sujet d'intérêt général. Comment vous y prendre ?

### Qui peut avoir accès aux documents administratifs ?

Toute personne, sans condition de nationalité, peut avoir accès aux documents émanant des diverses administrations (dossiers, notes, circulaires, avis, fiches de renseignements, directives, instructions...).

Toute personne de nationalité française peut consulter des documents d'ordre économique, commercial ou technique. L'accès à ces documents est restreint pour les étrangers.

Seule, la personne intéressée peut obtenir communication des documents la concernant :

- si la communication de ces documents porte atteinte au secret de la vie privée, au secret médical, au secret commercial et industriel ;
- s'ils portent un jugement de valeur sur elle, alors qu'elle est facilement identifiable ou qu'elle est nommée ;
- s'ils font apparaître son comportement, dans la mesure où la divulgation de ce comportement lui porte préjudice.

Certains documents secrets ne sont pas communicables lorsqu'ils portent atteinte notamment à la défense nationale, au secret des délibérations du gouvernement, aux secrets protégés par la loi.

### Que faut-il faire pour accéder aux documents administratifs ?

Adresser une lettre sur papier libre au service qui détient le document :

- pour les documents d'intérêt général, les raisons de la demande n'ont pas à être données ;
- pour certains documents, il faut justifier de son identité.

À noter : le fait d'envoyer une demande écrite permet de savoir à partir de quand commencent les différents délais. L'administration recevant une demande ne relevant pas de sa compétence doit obligatoirement la transmettre à l'autorité administrative com-

pétente.

### Quels sont les frais ?

La consultation sur place d'un document administratif est gratuite. La reproduction du document sur support informatique ou sur papier se fait aux frais du demandeur.

### Que Faire en cas de refus ?

Si l'administration refuse la consultation d'un document (le défaut de réponse pendant plus d'1 mois vaut décision de refus), elle doit le faire par écrit et sa décision doit être motivée. Dans ce cas, on peut faire appel en écrivant dans les 2 mois qui suivent, à :

- la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), pour les documents d'intérêt général ;
- la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour les fichiers nominatifs.

Pensez à joindre les correspondances échangées avec l'administration. La commission a 1 mois pour donner son avis.

Si l'administration refuse l'avis favorable de la CADA ou de la CNIL (le défaut de réponse pendant plus de 2 mois à compter de la saisine de la commission vaut décision de refus), vous pouvez faire :

- soit un recours en contentieux devant le tribunal administratif (dans les 2 mois) ;
- soit un recours à l'amiable auprès du médiateur.

### Que faire si le document communiqué paraît inexact ?

Vous pouvez demander un droit de réponse qui permet de faire ajouter des précisions, rectifier des erreurs, ajouter des pièces au dossier. Elles seront annexées au document.



Vous pouvez aussi demander un droit de rectification qui permet de faire corriger ou supprimer les renseignements personnels inexacts, incomplets ou périmés.

Loi du 17 juillet 1978 et Décret du 28 avril 1988  
À savoir : Toute personne a désormais le droit de connaître le nom, le prénom, la qualité et l'adresse administrative de l'agent qui traite sa demande ou son dossier : ces coordonnées doivent figurer sur les correspondances échangées. Toute demande adressée à l'administration fait l'objet d'un accusé de réception.

## Concours Noël 2012... 1, 2, 3... C'est parti !!!!

*Vous avez été si nombreux à le réclamer... Vous l'avez adoré ! Nous vous avons entendu et il revient spécialement pour VOUS !!!*

**L'ORIGAMI !!!!!!!!!!!!! SERA LE THEME DE NOTRE 4<sup>e</sup> GRAND CONCOURS**

**DE NOËL 2012 ! À VOS FEUILLES... (Format A4 – papier blanc, couleur ou imprimé...)**

**Concours réservé aux enfants de 6 -14 ans**



## Perte de sa pièce d'identité : que faire ?

Si vous avez perdu votre carte d'identité, il vous faudra en redemander une nouvelle, et ce faisant déclarer la perte de votre ancienne carte.

Si vous préférez recevoir immédiatement une nouvelle carte, la procédure est la suivante : vous devrez déclarer la perte de votre carte d'identité à la mairie du lieu de votre domicile, ou, si vous habitez à Paris, à l'antenne de police administrative de votre arrondissement.

Si, au contraire, vous n'envisagez pas d'effectuer tout de suite une demande de nouvelle carte d'identité, il faudra vous rendre au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où vous avez perdu votre carte, afin de déclarer tout d'abord la perte de votre carte d'identité.

Une fois la perte de votre document déclarée, vous devrez déposer une demande afin d'obtenir



une nouvelle carte. Pour ce faire, rendez-vous à la mairie de votre lieu de domicile, ou, à Paris, à une antenne de la préfecture de police, quel que soit l'arrondissement. Les documents à fournir comprennent

notamment la déclaration de perte que vous aurez préalablement reçue, le formulaire de demande de carte nationale d'identité, un justificatif de domicile et 25 € en timbre fiscal, 2 pho-

tos d'identité conformes, récentes et identiques ainsi qu'une copie intégrale de l'acte de naissance et le livret de famille.

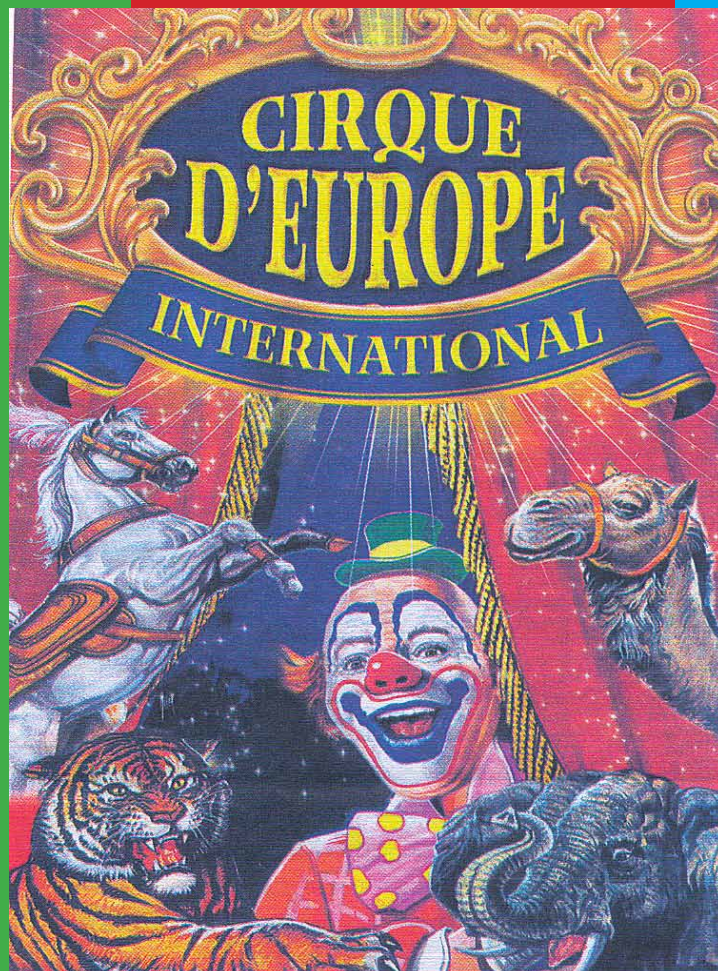
## Les artistes du cirque d'Europe Étaient installés les 12, 15 et 16 septembre à Chaumontel

Pendant 1h 30, il n'y a eu aucune abstention du côté des spectateurs, enchantés par le spectacle. Dès l'entrée sur la piste des tigres du Bengale, les yeux des plus jeunes commencent à briller. Tania l'éléphante, les babouins d'Égypte, la cavalerie, et les lamas : sous la tente du Cirque d'Europe, les animaux sont rois et l'ont prouvé, avec majesté, lors des trois représentations.

De la grâce de Miss Audrey, de l'habileté et de l'adresse de Catherine jusqu'aux facéties des clowns musiciens, sans oublier les jeunes Haricot et Ravioli ainsi que les magiciens, les artistes ont enchaîné les numéros, avec brio..

À tout moment, les artistes jonglaient avec les différents rôles qu'impose le fonctionnement d'un « cirque familial ». Entre coulisses et lumières, les artistes du Cirque d'Europe ont fait le grand écart sans perdre leur énergie. D'abord au centre de la piste pour exécuter leurs tours et acrobaties, et en une minute les artistes se faisaient techniciens du numéro suivant.

Merci à Madame Patricia CAPLOT, Directrice du Cirque d'Europe, pour nous avoir proposé un spectacle de grande qualité.



Cirque familial Max Aucante



## Recommandations sanitaires en période de grand froid

**A** lors que Météo France prévoit pour ces prochains jours un renforcement du froid dans certains départements, la direction générale de la santé rappelle les principales mesures à adopter en cas de grand froid, notamment pour les populations vulnérables (sans-abri, nourrissons, personnes âgées ou présentant certaines pathologies chroniques cardiovasculaires, respiratoires ou endocriniennes). Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques qui peuvent être dommageables pour la santé. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance.

Chaque année, des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Celui-ci agit directement en provoquant gelures et hypothermies. Il favorise les crises d'asthme et d'insuffisance coronarienne aiguë (angine de poitrine), ainsi que le développement d'infections broncho-pulmonaires.

En outre, une des conséquences indirectes du froid est le risque accru d'intoxication par le monoxyde de carbone, première cause de mortalité par toxique en France. Il faut donc :

>  *limiter les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque.*

*Sauf nécessité impérative, évitez de sortir votre nourrisson en période de grand froid.*

>  *Si vous devez tout de même sortir à l'extérieur :*  
• Adaptez votre habillement :

prenez à vous couvrir la tête et à vous munir d'une écharpe pour recouvrir le bas du visage et particulièrement la bouche. Habillez-vous très chaudement.

• Soyez particulièrement vigilants pour les nourrissons et les enfants. Évitez de placer votre nourrisson dans un porte-bébé, susceptible de comprimer ses membres inférieurs et d'entraîner des gelures. Il est préférable que votre enfant soit transporté dans les bras, un landau ou une poussette afin qu'il puisse bouger régulièrement pour se réchauffer,

>  *À la maison :*

• Assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations et des appareils de chauffage qui doivent avoir été entretenus avant utilisation. Ne faites pas surchauffer les poêles à bois ni les chauffages d'appoint en raison des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. Les chauffages d'appoint fonctionnant avec des combustibles (ex : kérosène) ou de camping sont à proscrire pour les mêmes raisons.

• Pour assurer le nécessaire renouvellement d'air dans votre logement, n'obstruez pas les bouches d'aération et aérez quotidiennement votre habitation, même si les températures sont très basses.

• Maintenez la température ambiante à un niveau convenable d'environ 19 °C.

• En cas d'utilisation, installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, ils ne doivent jamais être placés à l'intérieur.

>  *Enfin, pensez à prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage.*

## Bien protéger vos animaux du froid

Si les animaux sont naturellement mieux équipés que leurs maîtres pour faire face aux intempéries, les températures négatives peuvent affecter leur bien-être. Cela est d'autant plus essentiel si l'animal va fréquemment dehors et qu'il risque des gelures aux extrémités - pattes, oreilles - ou une hypothermie. Attention, cela peut avoir des graves conséquences et le conduire aux urgences vétérinaires... À ne surtout pas prendre à légère !

>  *À l'extérieur*

Tout animal vivant en permanence à l'extérieur doit disposer d'un abri pour se protéger du vent, de la neige ou de la pluie. Autre point très important : les rations alimentaires doivent être quotidiennement augmentées de 20 % lorsque les températures deviennent négatives et les niches doivent être munies d'un tapis de sol pour une meilleure isolation.

Pour les équidés, surveillez particulièrement l'abreuvoir, qui peut être parfois recouvert de glace... et qu'il faut donc briser au moins deux fois par jour. Au sol, disposez de la sciure de bois ou de sable, cela absorbe l'humidité... et empêche les chevaux de glisser !

Si votre chat passe une bonne partie de la journée dehors, il reviendra vite se mettre au chaud. Prévoyez dans la mesure du possible un accès permanent à l'intérieur, par une chatière par exemple. Que les maîtres inquiets se rassurent : un chat cherchera toujours à se mettre à l'abri lorsqu'il ne peut pas rentrer.

Lors des promenades - dont la durée sera raccourcie par grand froid - prévoyez un vêtement pour les chiens de petite taille ou ceux dont le poil est très court et/ou fin. Vous pouvez sécher et nettoyer le bout des pattes en rentrant pour éviter les irritations, car le sel répandu sur les trottoirs en cas de neige ou de gel est très agressif. Pour

les chevaux, des couvertures spécifiques se révèlent particulièrement utiles.

>  *À la maison*

Le chauffage de la maison peut être un facteur de déshydratation car il rend l'air plus sec. N'oubliez pas de remplir régulièrement une écuelle d'eau fraîche car les chiens comme les chats ont tendance à boire davantage à cette période. Les animaux d'intérieur ne sont pas concernés par l'augmentation des rations alimentaires : ils font moins d'exercice et prennent facilement du poids.

Ne toilettez pas votre animal à cette période. Laissez sa fourrure vivre, ses poils d'hiver pousser... et le protéger efficacement. Un animal en bonne santé régule lui-même sa température interne.

Les animaux peuvent souffrir de rhumatismes, dont les douleurs sont accentuées par le froid et l'humidité. Vous pouvez par exemple placer le panier près d'un radiateur, et de préférence loin des courants d'air, comme près des fenêtres ou des portes. Les conseils sont les mêmes pour les animaux âgés ou convalescents : plus fragiles, ils ont besoin d'être plus surveillés.



## Un nouveau disque de stationnement

Le disque de stationnement européen fait son entrée dans nos villes.

Issu d'une réglementation européenne, il remplace le modèle actuel et instaure de nouvelles règles. Le but est de simplifier et d'unifier la réglementation du stationnement au sein de l'Europe. Le nouveau modèle dispose d'une fenêtre qui permet à l'automobiliste d'indiquer son heure d'arrivée. Il n'est plus nécessaire d'indiquer son heure de départ.

Il est à noter que depuis janvier 2012 les disques de stationnement européens sont obligatoires sous peine de verbalisation.



## RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français doit venir se faire recenser en Mairie à l'âge de 16 ans et ce, afin d'être convoqué pour la journée d'appel.

Il doit venir en Mairie avec sa pièce d'identité, le livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile récent.

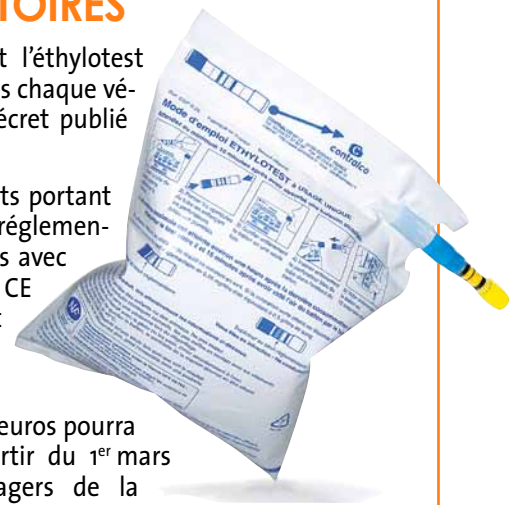
Ce document permettra, en autres, l'inscription à l'auto-école, aux examens scolaires...

## LES ÉTHYLOTTESTS SONT OBLIGATOIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet l'éthylotest est obligatoire dans chaque véhicule, selon un décret publié le 1<sup>er</sup> mars.

Seuls les éthylotests portant la norme NF son réglementaires. Ceux vendus avec la seule mention CE sont abusivement vendus comme l'étant.

Une amende de 11 euros pourra être infligée à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain aux usagers de la route (automobilistes et motards) qui ne disposeraient pas de cet éthylotest.



## RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX DE L'ÉGLISE DE CHAUMONTEL

Chemin de croix comprenant 14 scènes. Chaque scène a été réalisée en technique à l'huile sur un support en cuivre.

Cadres :

Constatation : tous les cadres sont attaqués par des insectes xylophages. Démontage des cadres, dépoussiérage et traitement curatif et fongicide pour destruction des insectes. Produit utilisé V33 Biactiv'. Analyse des scènes pour évaluation de l'intervention :

- > perte d'adhérence entre les couches de peinture (écaillage, soulèvement),
- > peinture fragilisée, (désagrégation des peintures et vernis, manque de peinture,
- > vernis jaunis et tâches.

Restauration et nettoyage de 14 scènes :

- > Nettoyage et dépoussiérage à l'aide d'une brosse douce, (technique prenant en compte l'état de chacune des scènes et le type de support)
- > Nettoyage partiel et atténuation des vernis jaunis et tâches avec Isopropanol dilué.
- > Fixation des peintures par l'application d'un fixatif pastel 79500.

> Intervention sur les restaurations en accord avec la technique originale utilisée lors de sa réalisation, reconstitution des parties manquantes.

- Recherches de couleurs,
- Technique utilisée : gouache et vernis réversible.
- Pour certaines parties, technique à l'huile.
- > Fixation des peintures et protection par l'application d'un vernis à tableau réversible.
- > Remontage des cadres sur les tableaux.



Après



**Anthonelede Massages**

Actualité médicale  
20 ans d'expérience  
Diplômée  
Cabinet

**Chiropraxie**

**Ayurvédique**  
Massage assis  
Massage femmes enceintes  
et personnes âgées  
sur rendez-vous

06 27 47 16 85  
anthonelede.massages@orange.fr

**Envie de manger japonais à Chaumontel ?**

Nous vous proposons de venir découvrir le nouveau restaurant de spécialités japonaises qui a ouvert ses portes en juillet dernier. La gérante, Madame Chen Qiulian forte d'une grande expérience dans la restauration japonaise dont 5 années de spécialisation au Japon vous accueillera avec sa Chef de rang, Mlle Lin Mali. Ouvert 7/7 jours de 11h30 à 14h30 et de 18h30 jusqu'à 22h30 - Une réduction de 10 % sur les plats à emporter. Vous pouvez les contacter au 0134719556.

**SUSHIKO Chaumontel**

Plats à emporter - 10€  
25 RUE DE PARIS  
95270 CHAUMONTEL  
01 34 71 95 56

RESTAURANT SUSHIKO  
SASHIMI MAKI CALIFORNIA SUSHIKO

**Cha'Gribouille vous informe de nouveautés**

Loisirs créatifs, cadeaux, jouets, jeux de cartes et tampons éducatifs ! Découvrez la nouvelle version du site internet :

[www.chagribouille.com](http://www.chagribouille.com)

## > État Civil

### Naissances :

Louis Courteaud, né le 2 août  
Giovanni Carcea Goutier, né le 2 septembre

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

### Mariages :

Se sont unis pour le meilleur...  
Sandra Minier et Fabrice Bulbul, le 30 juin

### Décès :

Mme Di Piazza Francesca, décédée à l'âge de 75 ans le 21 juillet  
Mme Chevallier Thérèse, décédée à l'âge de 75 ans le 17 août  
M. Burnouf Louis, décédé à l'âge de 95 ans le 26 août  
M. Roussiere Michel, décédé à l'âge de 66 ans, le 8 septembre

Nos sincères condoléances aux familles.

## > Nos joies



Louis Courteaud, né le 2 août

## Sortie du plan de ville

La Municipalité de Chaumontel est heureuse de vous offrir le nouveau plan de ville.

Nous vous rappelons qu'il est entièrement subventionné par les commerçants, artisans et entreprises de la commune et des alentours. Nous vous invitons à venir le retirer à l'accueil de votre Mairie.



## Autrefois... Chaumontel Nouvelles du passé

Les recherches sur l'histoire de Chaumontel ne sont jamais terminées. Des fragments du passé de notre bourg restent dans l'ombre en raison du manque d'archives ou en raison de leur insignifiance apparente. Cette rubrique qui succède à Autrefois... Chaumontel a pour objectif de révéler des détails de faits anecdotiques traités comme des nouvelles du passé. Commençons cette rubrique par ce programme de divertissement proposé par La Phalange Artistique de Chaumontel.



Programme des représentations théâtrales de 1935 (Archives communales Chaumontel)

Les 23 et 24 mars 1935, deux représentations sont données par les artistes amateurs de la Caisse des Ecoles. Le cadeau surprise est interprété par MM. Sirot, Fournier, Mouchy, Floriot et Goavec; le client de province laisse entendre les répliques de MM. Coudre, Casse Thuillier et Boutringain; la célèbre comédie On purge bébé rassemble sur la scène MM. Caron, Depuille, Coudre, Caron, Depuille, Vas-sord et Coarec; enfin La fanfare de Bouquenville est un dialogue entre MM. François et Laroucau. Le comique Gaby et le chanteur Raoul interviennent en première partie.

Gageons que ces soirées auront agrémenté la vie des habitants de notre village.

Jean-Michel Rat - [jmbrulis@orange.fr](mailto:jmbrulis@orange.fr)  
(À suivre)



## Séance du 26 juin 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Maire.

### Étaient présents :

Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur Philippe MAGNIER, Madame Simone GOULMANT, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Rémi CIPOLAT, Madame Véronique PETIT, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Cyrille BONNET, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Maryse DEVERNOIS, Madame Catherine DUNOYER, Madame Nicole SCIPIONI

### Absents ayant donné procuration :

Monsieur André LEFEVRE, pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE

Madame Sylvie PESLERBE, pouvoir à Monsieur Rémi CIPOLAT

Absente excusée : Madame Catherine ROZAS

Absents non excusés : Monsieur Stéphane BUISSON, Monsieur Dida DIAFAT, Monsieur Jonathan HARDOUIN, Monsieur Charles LE MOAL

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAGNIER

La séance est ouverte à 20 h 00, treize membres sont présents, deux membres ont donné procuration, et quatre membres sont absents non excusés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion précédente.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre des marchés en procédure adaptée :

1. Concernant le marché d'entretien, maintenance et réparation de l'éclairage public, feux tricolores et illuminations de fin d'année, attribué à la Société ENTRA, pour un montant de 27 497,00 € HT.
2. Concernant le marché d'entretien des espaces verts de la commune, attribué à la Société ECT Espaces Verts, pour un montant de 60 367,55 € HT, sans option.
3. Concernant le marché de fourniture et prestations pour la reprise des concessions perpétuelles à l'abandon, attribué à la Société REBILLON, pour un montant de 24 970,00 € HT.

### 1. CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INTÉRÊT LOCAL – E.N.S. - Rapporteur Monsieur Jacques LABARRE

Monsieur Jacques LABARRE informe l'assemblée que, par délibération en date du 22 mars 2002, le Conseil Général du Val d'Oise a décidé de mettre en place une politique d'Espaces Naturels Sensibles d'intérêt local. La zone concernée comprend une partie des secteurs dénommés « Les Brûlis », classés NATURA 2000 par la Communauté Européenne. Il s'agit de bois, haies, prairies, jardins et de quelques cabanes et bâtiments illégaux insérés en lisière de la forêt de Chantilly. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Labarre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la création d'un espace naturel sensible d'intérêt communal et à signer la convention avec le Conseil Général du Val d'Oise relative à ce projet afin de préserver les richesses naturelles et paysagères des terrains préemptés et de réaliser un aménagement respectueux de l'environnement.

### 2. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FRANCE - Rapporteur Monsieur Jacques LABARRE

Par délibération en date du 30 novembre 2011, une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de France concernant la création d'un groupement de commandes pour la restauration collective.

Suite à l'appel d'offres, la Société ELIOR a été retenue pour le marché de préparation et de livraison en liaison froide de repas des restaurants scolaires et centres de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Labarre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché.

### 3. TRAVAUX MAIRIE : AFFECTATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée du démarrage des travaux de réhabilitation, d'extension et des aménagements extérieurs de la Mairie, à compter du mois de juillet 2012, pour une période de 14 mois.

La salle du conseil municipal ne pourra donc pas être utilisée durant les travaux. Après accord du Procureur de la République, il a été proposé d'utiliser la Salle de Motricité de l'École Maternelle afin de pouvoir réunir les Conseils municipaux, célébrer les mariages et toutes autres manifestations et/ou missions qui incombent à la municipalité au titre de la loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de Madame le Maire telle qu'exposée.

### 4. INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C. ou P.A.C.) qui remplace la Participation pour Raccordement à l'Égout (P.R.E.) - Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la P.A.C. est destinée à remplacer la participation au raccordement à l'égout (P.R.E.) qui est supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012.

Madame le Maire explique que le fait générateur de la P.A.C. devient le raccordement au réseau et s'applique aux constructions nouvelles, aux extensions ou réaménagement de constructions existantes générant des eaux usées, aux constructions existantes avec un assainissement individuel lors d'un raccordement au réseau collectif d'assainissement.

Madame le Maire propose de revaloriser cette participation qui était fixée à 1 000 € depuis 2004.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE le montant de la contribution P.A.C. à 1 500 € à compter du 1er juillet 2012 et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le SICTEUB fixant les conditions de recouvrement de la part communale de la P.A.C.

### 5. RÉSERVE PARLEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION – Rapporteur Madame le Maire

Par délibération en date du 6 février dernier, nous avons sollicité une subvention d'état au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Hugues PORTELLI, Sénateur Maire du VO concernant la création d'un trottoir en enrobé avec bordures le long du mur de l'ancien cimetière et la création d'allées en enrobé à l'intérieur.

Pour mémoire, le coût des travaux est estimé à 141 031,00 € HT, soit 168 673,08 € TTC.

Monsieur Hugues PORTELLI n'ayant pu nous accorder cette subvention, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter Monsieur Jean Pierre BLAZY nouveau député de la 9e circonscription, ayant obtenu la majorité, lors des élections législatives de juin 2012. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de Monsieur J.P. BLAZY.

### 6. MOTION : NUISANCES AERIENNES – Rapporteur Madame le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à adopter une motion concernant les nuisances aériennes relatives aux survols des avions des aéroports de Roissy CDG et du Bourget auprès de l'État et de Monsieur J.P. BLAZY, député de la 9e circonscription.

### INFORMATION :

#### 1. Chiens de Monsieur BROUARD :

Madame le Maire informe l'assemblée des suites qui ont été données concernant les chiens de Monsieur BROUARD.

#### 2. Livres & Récré :

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame ICELLI agrandit son activité à celle de libraire et que, de ce fait, elle peut prendre, pour les parents qui le souhaiteraient, les commandes des livres pour la rentrée aux élèves en collège et lycée. De plus, dès la rentrée prochaine, des ateliers d'anglais ludiques seront proposés aux enfants de 3-13 ans, aux collégiens et lycéens ainsi qu'aux adultes.

#### 3. Nuisances aériennes :

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite aux interventions de Monsieur Jacques LABARRE et dans le cadre de l'intercommunalité, un sonomètre sera installé en haut des Brûlis courant juillet/août.

Informe également que Monsieur Jacques LABARRE a été nommé pour représenter de plein droit la Commune de Chaumontel au sein de l'APELNA (Association de lutte contre les nuisances aériennes) qui siège 2 fois par an.

#### 4. Dédicace du livre de Monsieur Jean-Michel RAT

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Michel RAT a dédié son livre « Chaumontel, histoire d'un bourg en pays de France des origines à 1945 » le samedi 23 juin dernier et déplore le peu d'intérêt manifesté par les chaumontellois à cette matinée de dédicace.

Rappelle que le livre de Monsieur Jean-Michel RAT est toujours en vente à l'Accueil de la Mairie au prix de 20 €.

#### 5. Bilan des infractions relevées par timbre amende par notre Policier Municipal

Madame le Maire fait état des infractions relevées pour la période du 27 mars au 26 juin 2012, soit :

- 21 pour stationnement gênant
  - 11 pour autres infractions au Code de la Route.
- Concernant les abords de l'école :
- 14 infractions ont été enregistrées pour stationnement interdit et circulation en sens interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 29.

Chaumontel, le 2 juillet 2012  
Le Maire,  
Betty HANAUER-BEASLAY